

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

2 août 2011

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil de Saint-Ignace-de-Loyola, tenue le 2 août 2011 à 20:00 heures à l'endroit ordinaire du Conseil, à laquelle sont présents :

M. Jean-Luc Barthe, maire.  
Dame Nathalie Ross, conseillère.  
MM. Pierre-Luc Guertin, Christian Valois, Daniel Valois et Philippe Bettinger, conseillers.

Absente : Dame Sylvie Boucher, conseillère.

Formant le quorum, le maire ouvre la session et Christian Valois fait la prière d'usage.

2011-127

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Philippe Bettinger et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout suivant :

Asphalte pulvérisé – chemin Ile-aux-Ours.

2011-128

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Aucune question sur l'ordre du jour.

2011-129

Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2011

Il est proposé par Christian Valois et secondé par Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement que le procès-verbal du 5 juillet 2011 est adopté sans amendement.

2011-130

Comptes à payer liste 2011-08

Il est proposé par Daniel Valois et secondé par Christian Valois et résolu unanimement que les comptes figurant sur la liste 2011-08 au montant de 36 284,81\$ sont adoptés et que le secrétaire-trésorier est autorisé à payer ces comptes.

2011-131

Dépenses incompressibles – Juillet 2011

Il est proposé par Pierre-Luc Guertin et secondé par Philippe Bettinger et résolu unanimement que le rapport des dépenses incompressibles pour le mois de juillet 2011 au montant de 85 863,59\$ est adopté sans amendement.

2011-132

Dérogation mineure – M. Pierre-Paul Valois

Suite à une demande de dérogation mineure faite par Monsieur Pierre-Paul Valois concernant la marge de recul avant, qui a 7.37 mètres au lieu des 7.62 mètres prévus au règlement de zonage, et suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par Christian Valois et secondé par Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement d'accepter qu'il y ait dérogation mineure dans le cas de l'immeuble situé au 66, rue Lafortune, le rendant ainsi conforme aux dispositions du règlement de zonage de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola et de permettre ainsi une marge de 7.37 mètres comme marge de recul avant.

2011-133

Dérogation mineure Monsieur Michel Valois et Dame Sylvie Cardin

Suite à une demande de dérogation mineure faite par M. Michel Valois et Dame Sylvie Cardin, dont l'effet est d'autoriser un empiètement de 1.54 mètre dans la marge de recul avant sur une longueur de 4.27 mètres de forme irrégulière, et suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par Christian Valois et secondé par Daniel Valois et résolu unanimement d'accepter qu'il y ait dérogation mineure dans le cas de l'immeuble situé au 358, rang Saint-Joseph, le rendant ainsi conforme aux dispositions du règlement de zonage numéro 237, articles 4.5.1.2 et 4.5.1.3 de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola et de permettre ainsi l'agrandissement de l'immeuble.

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

2011-134

Adjudication achat d'un camion avec benne et échange

Suite à l'ouverture des soumissions lancée le 26 juillet 2011 à 9 :30 heures, voici les résultats :

Automobile Paillé Inc. : l'entreprise n'a pas retourné de soumission;  
Brissette Automobile Ltée : l'entreprise n'a pas retourné de soumission;  
Automobile Réjean Laporte & Fils : 60 426,96\$, taxes incluses.

En conséquence, il est proposé par Philippe Bettinger et secondé par Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement d'accorder le contrat à Automobile Réjean Laporte & Fils au montant de 60 426,96\$.

2011-135

Adjudication achat d'un tracteur avec chargeur et souffleur et échange

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté la résolution numéro **2011-105** pour procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat éventuel d'un tracteur à 4 roues motrices.

**CONSIDÉRANT QUE** les trois entreprises invitées ont déposé leur soumission dans le délai prescrit;

**CONSIDÉRANT QUE** les montants soumissionnés, toutes taxes incluses, sont les suivants :

- **Benoît Bellerose Inc.** **57 564,50\$**
- **Raymond Lasalle Inc.** **61 958,52\$**
- **Agritex Lanaudière Inc.** **74 051.25\$**
- 

**CONSIDÉRANT QU'** après vérification de la soumission de **Benoît Bellerose Inc.** et consultation avec les aviseurs légaux de la municipalité (**Dunton Rainville sencri**) cette soumission n'est pas conforme et doit être rejetée;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, il est proposé par Christian Valois et secondé par Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement que :

**Article 1 :** Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

**Article 2 :** Le conseil municipal rejette la soumission de **Benoît Bellerose Inc.** pour motif de non-conformité;

**Article 3 :** Le conseil municipal accepte la soumission la plus basse, vu sa conformité, soit celle de **Raymond Lasalle Inc.;**

**Article 4 :** Le conseil municipal autorise l'achat du tracteur à 4 roues motrices de **Raymond Lasalle Inc.** et le paiement après livraison et inspection;

**Article 5 :** La somme de **61 958.52\$** est payée à même le règlement d'emprunt numéro **423-2011**, déjà approuvé;

**Article 6 :** Le maire et le directeur général sont autorisés à signer tous les documents complémentaires et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution;

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

2011-136

Modules de jeux pour enfants -Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II

Il est proposé par Philippe Bettinger et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement de mandater la firme LBHA & Ass. à faire une demande pour la réfection complète des modules de jeux pour les enfants au parc municipal dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase II* et à confirmer l'engagement de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue du projet.

La municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola désigne Monsieur Fabrice Saint-Martin, Directeur général et Secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2011-137

Régime de retraite simplifié -Monsieur Alexandre Valois

Attendu que Monsieur Alexandre Valois est à l'emploi de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola depuis le 6 avril 2011 et qu'il est considéré comme employé permanent;

En conséquence, il est proposé par Christian Valois et secondé par Pierre-Luc Guertin et résolu unanimement de faire bénéficier Alexandre Valois du régime de retraite simplifié à partir de la 701<sup>ième</sup> heure travaillée et non pas au 1<sup>ier</sup> janvier de l'année suivante.

2011-138

Avis de motion (règlement numéro 425-2011)

Monsieur Philippe Bettinger donne avis de motion qu'il entend proposer, lors de la présente séance, une modification au règlement administratif 239, intitulé *Règlement administratif de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola* dont l'effet est d'ajouter une phrase pour déterminer un délai maximum de renouvellement de permis et/ou un certificat d'autorisation concernant le revêtement extérieur non complété ou partiellement complété.

2011-139

Projet de règlement de modification numéro 425-2011 (modification au règlement administratif numéro 239)

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance régulière en date du 2 août 2011;

Attendu que le conseil de la municipalité désire modifier le règlement administratif afin de déterminer des délais maximums pour le renouvellement de permis concernant le revêtement extérieur;

Attendu les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Nathalie Ross et secondé par Philippe Bettinger et résolu unanimement que le projet de règlement portant le numéro 425-2011 soit adopté, pour valoir à toutes fins que de droit, et ledit conseil ordonne, statue et décrète ce qui suit :

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

**Article 1.** Le but du présent règlement est de déterminer un délai maximum pour le renouvellement d'un permis de construction ou un certificat d'autorisation concernant le revêtement extérieur non fait et/ou non complété.

**Article 2.** L'article 3.3.7 alinéa b) du présent règlement administratif numéro 239 est modifié par l'ajout des mots suivants à la suite du paragraphe de l'alinéa b) :

Toutefois, un seul renouvellement de permis et/ou d'un certificat d'autorisation sera accordé pour une période de 12 mois maximum, lorsque le revêtement extérieur n'a pas été complété et/ou partiellement complété.

**Article 3.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2011-140

Asphalte pulvérisé – Chemin Ile-aux-Ours

Attendu que le secrétaire-trésorier a demandé des soumissions à Carrière St-Barthélémy 1990 Ltée et à Excavation Majeau pour la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux concassé 0-3/4 pouce incluant le transport, la mise en place et la compaction de plus ou moins 110 tonnes métriques d'enrobé bitumineux à être installé sur une partie du chemin de l'Ile-aux-Ours (du rang St-Pierre à la première courbe, soit environ 400 pieds de longueur) les prix soumis sont :

Excavation Majeau	32,60\$/tonne métrique
Carrière St-Barthélémy	32,50\$/tonne métrique

En conséquence, il est proposé par Daniel Valois et secondé par Nathalie Ross et résolu unanimement d'accorder le contrat à Carrière St-Barthélémy 1990 Ltée au prix de 32,50\$ la tonne métrique, payé sur la quantité réelle qui sera fournie.

2011-141

Levée de la session

Il est proposé par Nathalie Ross et résolu unanimement que la session soit et est levée.

\_\_\_\_\_  
Jean-Luc Barthe, Maire

\_\_\_\_\_  
Fabrice Saint-Martin, Directeur Général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Fabrice St-Martin, Secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola a les fonds nécessaires en rapport avec les résolutions numéros 2011-130, 2011-131, 2011-134, 2011-135, 2011-136, 2011-137 et 2011-140.

\_\_\_\_\_  
Fabrice Saint-Martin, Secrétaire-trésorier & Directeur Général

*Initiales du Maire*

157

*Initiales du secrétaire*

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

*Initiales du Maire*

157

*Initiales du secrétaire*

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola

*Initiales du Maire*

157

*Initiales du secrétaire*

Procès-verbal de la Municipalité  
de Saint-Ignace-de-Loyola